

COMITE DE DIRECTION

Réunion de bureau du Mardi 29 janvier 2019

P.V. N° 22

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI - André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Nomination arbitre stagiaires (formation longue durée)*

- *Informations*

CORRESPONDANCE

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant la trame des trois PV (septembre, février et juin) pour uniformiser les PV à toutes les commissions du Statut de l'Arbitrage. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

- Extrait du procès-verbal de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire en date du 17 décembre 2018 concernant l'appel de M. Jean Pierre CHASSON. Transmis à la Commission des Arbitres.

- Organisation par la C.R.T.I.S d'une formation le jeudi 07 février 2019 au siège de la Ligue. M. Gérard IVORA sera présent.

• CLUBS :

- **LES VALLONS** : Remerciements pour la remise du label filles en bronze. Noté.

• DIVERS :

- **CDOS** : Etat des fédérations sportives. Noté.

>> Formation Facebook pour bénévoles et salariés d'associations. Noté.

- **DISTRICT DES ALPES** : Informant du décès de M. Jean REI ROSA, membre créateur du District des Alpes. En cette douloureuse circonstance, le District présente à sa famille et au District des ALPES ses plus sincères condoléances.

- **Conseil Départemental du Var** : Inscriptions du Pass Sport Découverte depuis le 18 janvier pour les vacances de février 2019. Transmis à la CDT DAP.

- **M. Frédéric BAUMANN** : Concernant le foot féminin. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation.

RAPPEL + ADDITIF : NOMINATION ARBITRES STAGIAIRES

Suite proposition de la Commission des Arbitres, suite à la formation longue, le Comité de Direction procède à la nomination des arbitres stagiaires suivants :

- M. David BELGUENDOUZ (CALLAS CANTON)
- M. Bilel MEDINI (BORMES)
- M. Hasen JERIDI (LA VALETTE)
- M. M'Hamed SAMIL (FC SEYNOIS)
- M. Mourad EL JATARI (AS BRIGNOLES)
- M. Mohammed FAOUZI (LE VAL BESSILLON)
- M. Rayan MOUSSA (RACING FC TOULON)
- M. Yacine SMAILI (FC SEYNOIS)
- M. Karim FRANCOIS (LA VALETTE)

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion Plénière

Le Mardi 05 février 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
La Secrétaire Général : André VITIELLO